



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

Monsieur Claude BARREIX (procuration donnée
à Monsieur CEGIELSKI à partir de 12h30)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège dit « des usagers » :

Mme Cécilia KOCH (titulaire)

M. Annaël LOMBE (titulaire)

M. Vincent VIVIANI (titulaire)

Collège des personnalités extérieures :

M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée M. Patrick CEGIELSKI)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Arnaud THAUVRON (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège des BIATSS :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :

Mme MAELLY CANTUEL (procuration donnée à M. Vincent VIVIANI)

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc COGNY (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Laetitia KRUSZYNSKA (titulaire, procuration donnée à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)

M. Christophe LAFOND (titulaire, procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Liliane PIERRE (titulaire, procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Marie RICHARD (titulaire, procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (titulaire, procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Pierre SERNE (titulaire, procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie Universitaire

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Pierre COURAUD, Directeur du développement
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Mme Thérèse CUOMO)
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Élise LAMARE, Assesseuse Relations internationales
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université
 M. Renaud SIOLY, DRH

Invités exceptionnels

M. Bernard DIZAMBOURG, Président de l'Université Paris-Est

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Thierry PAQUOT

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI

M. Alexandre MARQUET (suppléant)

M. Yoro FALL (suppléant)

Mme Agathe THORSTEINSSON BURLIN

Mme Éléa GAILLARD (suppléant)

(suppléant)

M. Nourad MAECHA (suppléant)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Brigitte JEANVOINE (suppléant)

M. Jean-Luc LAURENT (suppléant)

Mme Maud TALLET (suppléant)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques

M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante

Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. Romain GHERARDI, Assesseur au Conseil scientifique

Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique

M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
 Mme Mélanie VASSELIN, Vice-présidente Étudiant

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1.	Point d'information sur le rapport de l'AERES sur l'établissement.....	6
1.2.	Partie commune du contrat d'établissement	9
2.	QUESTIONS INSTITUTIONNELLES	17
2.1.	Point d'information sur le projet de création de la nouvelle Université de l'est francilien.....	17
2.2.	Présentation du site Internet	20
3.	L'OFFRE DE FORMATION	21
3.1.	Point d'information sur les rapports de l'AERES sur l'état de l'offre de formation en licence générale, en licence professionnelle et en master.....	21
3.2.	Présentation du dossier d'accréditation	22

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Bernard DIZMBOURG qui fera un point sur le contrat de site.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

Le Président communique quelques informations au Conseil d'administration :

- Le dialogue de gestion envers les différentes composantes est en train de s'achever. Il a trouvé les échanges très riches avec des propositions intéressantes en matière de formation, de recherche et de possibilité de faire évoluer l'organisation.
- Les inspecteurs de l'IGAENR sont présents sur le site pour effectuer une sorte de diagnostic flash et une cartographie des activités sur les recettes et dépenses, pour permettre de se projeter sur la nouvelle université. Il y aura donc un retour important pour les composantes. Ces éléments budgétaires devraient être disponibles pour le début de l'année prochaine.
- Il se réjouit de la note du ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur annonçant que les agents BIATSS de niveaux C toucheront une prime de 100 € et ceux de niveau B une prime de 50 €.
- Le lundi suivant aura lieu la remise des clés de la Maison rénovée, même s'il reste encore quelques travaux secondaires à réaliser. Cela correspond à l'engagement qu'il avait pris de procurer un espace de partage pour les étudiants et associations syndicales.
- Une enquête est en cours pour le plan de déplacement sur l'accessibilité des sites. 5 000 étudiants et 800 personnels ont répondu ; l'objectif étant d'obtenir des réponses de 10 000 étudiants et de 1 500 personnels, il engage tout le monde à participer à cette enquête.
- Il s'est rendu la veille à Bruxelles pour discuter des évolutions européennes et pense que dans les temps à venir l'UPEC fera des propositions sur sa dynamique vis-à-vis des relations internationales et de l'Europe.
- Il fait état de la signature d'une convention entre l'UPEC et la Chambre de commerce et de l'industrie du Val-de-Marne avec des engagements en matière d'entrepreneuriat étudiant en lien avec la Maison de l'innovation qui sera développée en 2016, mais également avec le secteur de la santé, du commerce et de l'urbanisme.
- Le Premier ministre est venu lundi après-midi sur le site de Créteil au niveau de la station de métro l'Echat, pour annoncer et signer la convention entre le Grand Paris et la ville de Créteil, de façon à

pouvoir dégager les espaces pour cette future gare. Associé à cette gare, un autre élément important pour les étudiants serait la possibilité de construire 600 logements, se rajoutant aux 400 logements qui devraient apparaître dans les quatre ou cinq années à venir. Il fait part de sa volonté de mettre en place une stratégie pour que les étudiants puissent en bénéficier et tirer leçon des expériences précédentes.

– Concernant le partage du CT de la COMUE avec celui de l'UPEC, un vote électronique a été organisé au niveau du Conseil d'Administration de l'UPE. Sur les 28 inscrits, il y a eu 23 votants et 23 oui.

1.1. Point d'information sur le rapport de l'AERES sur l'établissement

M. NICOLLE rappelle que la mission de l'AERES venait en complément de la mission EUA. Quelques axes avaient été retenus :

- les éléments d'articulation entre la politique stratégique et la déclinaison et l'articulation formation/recherche avec un accent tout particulier posé sur la formation tout au long de la vie ;
- l'articulation entre l'UPEC et ses partenaires et les territoires ;
- un regard sur l'organisation interne de l'Université ;
- un point sur la vie de campus ;
- la question du rapprochement entre UPEC et UPEM.

Il se propose de reprendre *in extenso* les éléments de conclusion, points forts/points faibles, et quelques recommandations.

- Les points forts :

L'équipe d'experts de l'AERES souligne :

- la continuité à travers les différentes équipes de direction du volontarisme manifesté dans la politique de développement de l'établissement. Cette caractéristique doit servir aussi d'appui pour les développements futurs.
- l'expression d'Université de toutes les réussites.
- l'ouverture sociale de l'Université, le réseau dense de partenariat, montrant aussi que l'UPEC y joue un rôle central.
- la structuration et la qualité professionnelle des services en appui, indispensables au bon fonctionnement de l'Université et au bon accomplissement des missions centrales.

- Les points faibles, dont un certain nombre de points figuraient dans le rapport de l'EUA :

- une absence ou une insuffisance de politique d'établissement sur le sujet de la vie étudiante ;

- un encouragement à travailler davantage dans le cadre de la coconstruction avec d'autres acteurs internes, notamment les directeurs de composantes sur un certain nombre de projets opérationnels ;
- l'insuffisance du déploiement du numérique alors que la dispersion géographique de l'UPEC pourrait être un élément moteur pour dynamiser ce recours au numérique dans la pédagogie ;
- la question du système d'information, qui n'est pas exclusivement une question UPEC, mais sur laquelle un certain nombre de travaux sont engagés et des progrès notés depuis quelque temps.

Pour l'AERES, l'UPEC se situe dans le contexte très particulier du projet de création de la nouvelle université et de la COMUE. Elle note que ces démarches s'inscrivent dans un contexte historique de travail en commun, et pas dans une logique d'artificialité.

Elle interpelle autour de deux questionnements relatifs à la fusion : celle de la plus-value par rapport aux composantes et celle de l'impact de la fusion sur les missions partenariales et territoriales. Elle souligne que la fusion est un élément très important mais ne doit pas empêcher de continuer à structurer en interne l'établissement pour répondre aux enjeux futurs.

- Ses recommandations :

- Effectuer un travail en déclinaison de la stratégie qui est assez lisible mais pour laquelle les déclinaisons opérationnelles manquent peut-être de précision.
- Effectuer un travail autour des questions de gouvernance et d'explicitation de la stratégie et une réflexion sur le rôle et les missions des différentes structures au sein de l'établissement, tout en soulignant tout leur intérêt et leur apport y compris celui des différents conseils et comités.
- Elaborer une politique d'établissement sur la vie de campus pour laquelle ils notent un démarrage et un engagement de l'équipe de Direction dans cette voie.

Concernant les suites à donner :

- Dans l'immédiat, en 2014 et début 2015, il s'agit de mettre en commun les deux rapports d'évaluation, EUA et AERES, les éléments qui ressortent, un travail de déclinaison des axes stratégiques en plan opérationnel à élaborer, et travailler sur un certain nombre de points qui doivent permettre à l'UPEC de progresser comme le SI et le numérique. Le travail accompli dans le cadre des dialogues de gestion qui doivent aboutir à la préparation des contrats d'objectifs et de moyens est aussi un élément important pour dégager un certain nombre de projets partagés et identifier les moyens à associer. Il mentionne enfin la question de la vie étudiante.
- A l'horizon 1^{er} janvier 2017, date de la création de la nouvelle Université, il y aura un travail à faire sur l'observation et la réflexion autour des constats et préconisations élaborés dans les rapports UPEC et UPEM et l'identification d'un certain nombre d'axes partagés, qui commence à s'élaborer

– A l'horizon de la fin du contrat quinquennal, en 2019, la question de l'attractivité de la nouvelle université persistera, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou internationale ; la structuration des équipes de recherche se poursuivra ainsi que le travail autour du secteur SHS. Il s'agira aussi de poursuivre et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations travaillées en interuniversitaire UPEC/UPEM dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre de formation et les modalités pédagogiques d'accompagnement.

En conclusion, il relève que ce rapport, comme ceux qui l'ont précédé, permet à l'université de poursuivre son activité de formation et de recherche, et de réfléchir à la manière dont l'attractivité doit être renforcée. Il ouvre de nouvelles pistes de réflexion dans la perspective de la nouvelle université et aidera aussi à structurer les éléments prioritaires dans le cadre du prochain contrat quinquennal. Il laisse ouvertes un certain nombre de possibilités et de nécessités d'arbitrage dans un contexte national de ressources plus rares, et notamment dont l'origine doit être de plus en plus diversifiée.

M. THIARD * observe que le rapport de l'AERES souligne à la fois l'étendue et l'approfondissement des relations construites avec les collectivités territoriales et le risque que pourrait représenter une évolution du périmètre induit par la création du nouvel établissement. Or il fait valoir que la loi sur la mise en place de la métropole du Grand Paris et la future réforme territoriale vont induire une modification profonde des périmètres des intercommunalités, sans parler des départements avec lesquels beaucoup de conventions sont établies et qu'il faudra faire évoluer en fonction de ce nouveau contexte.

Le Président demande si les étudiants souhaitent s'exprimer.

M. VIVIANI indique qu'un travail commun a commencé sur le développement de la vie étudiante : le projet de la MDE est l'un des premiers exemples de la concrétisation de cette politique mais il reste beaucoup de choses à faire.

Le Président en est parfaitement conscient.

M. ISRAËL s'interroge, dans la réponse faite par l'Université sur la gouvernance, sur l'interprétation de ce qu'a dit l'AERES sur le fait que les cultures facultaires seraient difficilement compatibles et le fait qu'il faille une harmonisation des pratiques. Il ne pense pas que l'amélioration du travail dans les composantes passe par ce genre de formule et jugerait nécessaire qu'une réflexion soit véritablement menée sur cette gouvernance pour équilibrer l'autonomie des disciplines – et non les composantes qui ne reflètent de ce qu'il y a à l'intérieur – et les nécessaires harmonisations dans le fonctionnement.

Le Président estime qu'il s'agit de questions de dialogue et se réjouit tout de même du travail effectué ensemble. Effectivement, cela n'est jamais très simple car il faut respecter les caractéristiques de chacun et tout en mettant en avant les éléments permettant d'avancer.

Le rôle de l'Université est de faciliter des liens, d'accompagner mais ne se substitue pas aux composantes et aux enseignants chercheurs. La question porte sur l'articulation et il pense qu'il faut davantage faire briller les champs disciplinaires, dans un cadre national sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche un peu compliqué. Ces équilibres se trouvent dans le dialogue, au-delà des phrases qui peuvent éventuellement interroger.

1.2. Partie commune du contrat d'établissement

M. DIZAMBOURG souhaite resituer le contrat de site par rapport à l'ensemble des processus et la façon dont les choses vont se déployer dans les six mois à venir.

Il rappelle qu'une évaluation de la politique de site par l'AERES s'achève. Le rapport fera l'objet d'un premier rendu en décembre et d'un rendu définitif en janvier. Les équipes de l'AERES sont venues pendant trois jours. Des échanges sont intervenus notamment sur le modèle de COMUE, beaucoup plus légère institutionnellement que d'autres, ce qui les étonne.

Le contrat de site va s'articuler sur trois niveaux :

- une partie concerne vraiment la dynamique commune à l'ensemble du site. Cela donnera lieu à un document général, qui sera le contrat de site ;
- des volets spécifiques aux établissements ;
- un chapeau commun aux deux universités qui mettra en perspective le travail commun, les phases déjà engagées.

Il faudra donc réharmoniser le volet contrat de site quand les volets des établissements auront été rédigés pour obtenir une cohérence. Le travail en cours porte sur la rédaction d'un premier document qui a vocation à vivre jusqu'à la fin de l'année civile. Le dépôt de ce premier document est important car il ouvre avec le ministère la discussion sur les allocations de poste prévues dans le plan triennal de l'enseignement supérieur, qui va donner lieu à négociation, sur le rééquilibrage des sous-encadrements, établissement par établissement, et un volet qui est le contrat de site, c'est-à-dire les dynamiques communes. Cette négociation va se faire sur la fin de l'année. Ces postes iront dans les établissements pour appuyer des dynamiques communes dans les établissements. Il estime que la fourchette devrait démarrer à 25 ou 30 emplois et qu'il faudra essayer de voir comment en obtenir un

peu plus. Sur ce volet contrat de site, il n'arrive que des emplois. Le budget arrive dans les établissements.

La négociation sur le contenu du contrat de site avec le ministère ne reprendra que début janvier, date à laquelle il faut donc avoir absolument le projet de chaque établissement, le volet transversal pour les deux universités et un projet stabilisé au niveau de la dynamique de site.

A cela, il faut intégrer la candidature IDEX I-SITE dont le dépôt intervient le 21 janvier. Il faut donc que le projet soit rédigé fin décembre et l'avoir à l'esprit dans la rédaction du contrat de site. Le travail commencé essaye d'avoir des dynamiques globales.

Les temporalités sont donc exigeantes. Il faut prendre le temps des échanges mais en même temps être au rendez-vous des calendriers. Il insiste sur le fait que le dossier IDEX I-SITE est vital budgétairement.

Il se propose de présenter au CA, sous l'angle des grandes thématiques, une architecture de la façon de travailler à l'heure actuelle le contrat de site, qui devrait aboutir à une première rédaction à peu près stabilisée d'ici une à deux semaines et sur lequel il y aura une expression des conseils d'établissement et du Conseil de la communauté.

- Premier élément : l'enjeu est de montrer qu'il existe une structuration très longue du site, antérieure à la candidature au premier investissement d'avenir, le domaine de la recherche et des formations, en l'argumentant secteur par secteur. Il trouve important de montrer qu'il existe un potentiel important, beaucoup de collaborations entre les partenaires du site qui se sont structurées progressivement. A un moment donné, une étape a consisté à travailler ensemble sur la formation doctorale et sur la HDR, mais qui s'inscrit dans un contexte en profondeur de travail collectif et de structuration progressive. Il faut en effet pouvoir dire que dans la candidature IDEX ISITE le souhait est de conserver le plus de secteurs possible.
- Le deuxième élément porte sur les candidatures aux appels investissement d'avenir. Il souligne que l'UPEC est l'un des sites ayant eu le plus de retours positifs avec 5 LabEx.

Le bilan de ces LabEx est en cours sur ce qu'ils ont permis de faire en ouverture de champs scientifiques nouveaux, en structuration du travail disciplinaire, interdisciplinaire, etc. ainsi qu'à l'international et en lien avec les formations.

Par ailleurs, l'Institut de la transition énergétique est maintenant structuré et il existe une convention avec le Grand Paris pour travailler sur les problématiques d'efficacité énergétique dans cinq gares et d'autres développements sont envisagés.

Enfin il évoque ce qui se fait à partir des deux IDEFI principaux. L'UPEC connaît surtout l'IDEA. Il existe une dizaine de projets à l'heure actuelle qui concernent des champs disciplinaires assez différents. Un deuxième IDEFI est la D.School plutôt accroché à l'école des Ponts et à l'Université de Marne avec d'autres partenaires.

- Troisième et quatrième points : il remarque que dans une vision contrat de site, on ne peut pas parler de tout. Le choix est d'avoir un certain nombre d'éléments qui concernent les deux pôles, un certain nombre de champs scientifiques évoqués de façon plus rapide ; en revanche, il existe une focalisation particulière sur trois champs scientifiques : les mathématiques, le juridico-économique et tout le secteur sciences sociales et humanités.

Sur les pôles, l'UPEC représente un potentiel significatif avec des objets transversaux. En revanche, il y avait des thématiques de croisement des pôles où un certain nombre de choses ont été faites mais il reste des marges de progression relativement importantes.

Le quatrième point sera déplacé : il s'agit de tout ce que sont les projets à l'horizon de ce contrat, de nouvelles labellisations avec les EPST, en particulier avec le CNRS. Il est évident que ces secteurs occuperont une place importante dans la candidature IDEX I-SITE.

En même temps, il ne faut pas considérer que le périmètre d'excellence soit réduit à ces deux pôles car il existe aussi des dynamiques dans d'autres champs. Sur le juridico-économiques et les sciences sociales et humanité en particulier, il existe des difficultés plus grandes de labellisation par l'extérieur, comme par le CNRS. Il faut aussi travailler sur la reconnaissance de la labellisation par l'intermédiaire des IUF. Il existe également un problème de structuration à avancer sur les équipes : une part de cela peut se faire en croisement avec les pôles mais pas seulement, en décroisement. Il faut marquer des étapes, en particulier en essayant de travailler avec le CNRS. La première brique est l'appel PEPS et une deuxième brique devrait être la structuration d'une Maison des sciences de l'homme.

Cela permet aussi de dire que ces secteurs ont leur présence dans la candidature IDEX I-SITE qui comporte un aspect d'accélération avec des fonds d'incitation sur la recherche et des fonds pour les bourses doctorales qui arrivent de façon extrêmement importante.

- Le cinquième thème est la politique doctorale sur laquelle il existe des voies de progression : mieux articuler les programmes transversaux du département doctoral avec ce qui se fait dans les écoles doctorales et des programmes de formations transversales à deux écoles doctorales. Il peut y avoir des approches avec les pôles et il faut travailler sur le développement des financements doctoraux. Il est envisagé de créer un fonds de dotation pour collecter des fonds de mécénat spécifiquement sur le doctoral, avec une structure plus souple qu'une fondation.

- Le thème 6 porte sur les problèmes de transformation dans le champ des formations : il se dit persuadé que les 10 ans à venir connaîtront une transformation radicale dans les modes pédagogiques. Le numérique n'est qu'un des aspects et il faut les travailler. La visibilité internationale passe aussi par là. Cela implique :
 - le renforcement du champ de l'ingénierie. La première brique en est de développer les filières ingénierie plus lourdement dans les universités ce qui passe par les projets actuellement déposés auprès de la CTI. La deuxième phase sera une structuration transversale à la filière ingénierie aux deux universités. Il faut donner une cohérence et une visibilité à l'ensemble de la filière ingénierie, en particulier dans la relation avec l'Ecole des Ponts, avec l'ESIEE, et d'autres.
 - Le deuxième élément pose la question d'avoir sur quelques champs disciplinaires une articulation plus forte entre les parcours master recherche et le doctoral, des parcours plus intégrés, y compris à destination des étudiants internationaux. Ceci est travaillé dans beaucoup d'universités à l'heure actuelle et le CNRS pousse à l'expérimenter notamment en mathématiques.
 - concernant l'accélération des modes de transformation pédagogique, il faut passer d'une phase d'expérimentation à une approche plus volontariste, y compris de façon très différenciée selon les champs disciplinaires avec les capacités d'accompagnement des équipes enseignantes pour réaliser ces évolutions. Cela ne relève pas exclusivement du numérique mais il y a sa place.
 - Un champ évoqué sera le documentaire avec un travail important, transversal aux établissements, en particulier sur deux aspects : portail documentaire et partage des ressources électroniques.
 - Sur les problèmes de vie étudiante, il faut voir ce qui doit être abordé en commun. Le premier ancrage de la vie étudiante, ce sont les établissements, voire les composantes, et il s'agit parfois aussi d'une entrée par campus. Il est cependant possible dans une candidature Idex d'obtenir des fonds de soutien aux initiatives étudiantes, en particulier dans le champ culturel. Il faut vraiment travailler sur le logement, avec les collectivités, y compris avec la région. Il lui semble important de se dire prêt à structurer du capital intellectuel sur les problèmes de logement, pour être capable de venir avec un travail qui permet de faire du portage politique. L'autre aspect est celui de la santé étudiante et d'afficher le déploiement du réseau RESUS sur l'ensemble du territoire et des partenaires, initiative qui vient de l'UPEC.
- Sur les partenariats avec l'environnement, il existe des différences d'approche et il ne faut pas vouloir le faire de façon identique dans chaque établissement. Le territoire est une ressource car il présente beaucoup de problématiques sur lesquelles un certain nombre de chercheurs

travaillent. Même si cela reste un travail établissement par établissement, il y a des échanges de savoir-faire et c'est là où il sera fait référence aux fonds d'augmentation pour le financement du doctorat.

- A l'international : il est possible de faire travailler les réseaux des professionnels à l'international sur des problématiques d'échanges de pratiques. Un certain nombre de champs géographiques peuvent être travaillés aussi de façon transversale.

D'autre part, le CNRS propose dans un certain nombre de cas de faire des points de contact entre leurs unités mixtes internationales implantées à l'étranger et celles de l'UPEC pour aider à construire des partenariats de recherche dans la durée.

- Sur la gouvernance, sur une communauté de projet qui restera une communauté légère, une communauté d'impulsion et qui s'appuie d'autre part sur le travail de fusion des deux universités et dans lequel la parité et le handicap seront abordés.

M. ISRAEL considère qu'il s'agit d'un programme d'une ambition extraordinaire, à la mesure de la qualité du travail de la COMUE. Cependant, les composantes, premier point d'approche des étudiants, ont du mal à se situer aujourd'hui. Du point de vue de la méthode, cela lui paraît intéressant mais doit appeler une concertation colossale. Il faut donc déjà avoir des pistes.

Il souligne que le secteur du droit représente 3 500 à 4 000 étudiants, soit 10 % de l'effectif étudiant. Parler inopinément, au détour d'un programme, d'un pôle « juridico-quelque chose », doit faire réfléchir, peut-être pas seulement les juristes. Sur le plan du vocabulaire, il rappelle que cette discipline n'est pas du « juridico », mais du droit. Cela est structurant et il regrette que cette partie « droit » ne fasse pas partie de ce programme en 11 points.

Il faut y réfléchir à la lumière des matières les plus proches mais cela demande une autre ampleur de réflexion, surtout au vu de l'expérience du fonctionnement de l'école doctorale, qui a été une tentative de faire fonctionner ce pôle. Pour le moment, les juristes ne considèrent pas que le fonctionnement de l'école doctorale soit un succès. Il est nécessaire de prendre en considération les méthodes de chacun. Il rappelle que la France est le pays dans lequel les diplômés docteurs sont le moins bien traités sur le plan du marché. Il appelle donc de ses vœux une réflexion sur le doctorat dans laquelle chacun aura son mot à dire sur la manière dont, dans sa discipline, les docteurs sont intégrés sur le marché du travail. Cette réflexion est en marche.

Pour faire avancer les choses, il faut penser à ceux qui avancent en même temps et intégrer leur domaine.

Mme BOIVIN remercie Monsieur DIZAMBOURG pour son exposé très nourri.

Elle lui rappelle son souhait, lorsqu'il avait pris ses fonctions, de rapprocher les composantes de ce qui s'appelait alors le PRES et pas encore la COMUE. Elle lui demande donc avec qui il a élaboré ce projet stratégique et s'il a rencontré des directeurs de composante à l'UPEC ou l'UPEM.

M. DIZAMBOURG déclare ne pas avoir rencontré de directeur de composantes pour l'instant, parce qu'il a organisé dans un premier temps un travail au niveau des équipes de direction. Un séminaire de 80 personnes a été rassemblé. Il ne considère cependant pas que le travail soit terminé ; un deuxième niveau est nécessaire, qui articule l'aspect contrat de site, IDEX I-SITE, qui implique les responsables de laboratoire, les directeurs de composantes, de programme etc. Il est donc projeté un séminaire transversal. En même temps il faut aussi que ces discussions soient menées dans les établissements. Il trouve normal d'être respectueux des modes des établissements. Le séminaire devra avoir à l'esprit deux aspects : comment prendre en compte les spécificités dans ce projet et, en même temps, comment parler vers l'extérieur, pour que ce soit compris. Il affirme que son objectif est d'avoir un IDEX I-SITE. Il pense que le dossier tel qu'il a été rédigé marque des champs de travail, des orientations sur lesquelles il faut travailler, plus que des décisions.

Sur l'aspect des trois champs, il fait remarquer qu'il ne les a pas appelés des pôles car il n'a pas à l'esprit de mettre dans la communauté un pôle qui coifferait le juridico-économique. Les pôles sont des structures de coordination assez souples et il n'est pas sûr qu'il faille les multiplier. Pour autant, sur le champ du juridico-économique, avec ses grandes composantes, c'est-à-dire le droit, l'Economie-Gestion, il est intéressant de mener une réflexion transversale sur les dynamiques de chacun, les articulations entre ces champs disciplinaires et les autres et comment pousser un certain nombre d'évolutions pour la recherche, mais aussi des réflexions sur le domaine de la formation. Il faut travailler sur les problèmes de la visibilité externe. En effet, ce secteur, comme celui des lettres et sciences humaines, pâtit d'une difficulté, qui est une moindre présence des organismes, alors que le potentiel est très important.

Concernant l'école doctorale, il ne considère pas que son fonctionnement soit satisfaisant et l'AERES le remarque. Cela provient un peu de tous les partenaires. Par conséquent, soit le fonctionnement de l'école doctorale devient plus satisfaisant, soit il faudra acter que cela ne peut pas fonctionner comme cela. Par ailleurs, il trouve intéressant le fait qu'il puisse y avoir à la fois dans le doctoral des lieux de transversalité, tout en ayant aussi un ancrage dans les disciplines. Pour l'insertion du docteur dans d'autres secteurs que la recherche, ces dimensions sont très importantes. Il faut donc y réfléchir. Cette transversalité aujourd'hui n'est probablement pas suffisamment construite. Il pense que si l'on décide de séparer l'école doctorale, il faut bien mesurer les avantages et les risques.

Mme DE SUREMAIN se déclare très impressionnée par l'exposé de ce véritable plan de bataille stratégique mais regrette de le découvrir en séance, alors qu'il aura des incidences très fortes sur les années à venir.

Concernant la méthode, une des préconisations de l'AERES est de veiller à ne pas créer une administration à deux vitesses, d'une part les pilotes et experts en central, et d'autre part les gestionnaires de proximité qui pourraient se sentir délaissés et seulement chargés d'exécuter. Cette remarque ne peut-elle pas se poser en l'occurrence ?

Concernant les délais extrêmement brefs, le projet doit être stabilisé dans 8 à 15 jours : quelle est l'articulation avec la réflexion de la commission scientifique ? Le cas des composantes a été évoqué mais le Conseil académique pourra-t-il faire valoir un certain nombre d'orientations ? Elle aimerait savoir qui sont les 80 personnes impliquées dans ce projet.

Elle a noté de multiples questions sur cette présentation mais n'en posera qu'une : puisque ce projet d'une COMUE est dite légère, qui va décider des évolutions de structure et de restructuration ? Que deviennent notamment les équipes et laboratoires déjà existants ? Qui est habilité à prendre des décisions sur l'existence et la structuration de ces laboratoires ?

M. DIZAMBOURG répond que cela se décide dans les établissements en relation avec les organismes de tutelle.

Mme DE SUREMAIN souligne que le fond de sa question porte sur l'articulation entre les décisions prises au niveau de la COMUE et celles de l'établissement.

M. DIZAMBOURG fait valoir que beaucoup de laboratoires sont communs.

Mme DE SUREMAIN objecte qu'il n'y a pas que cela.

M. DIZAMBOURG maintient que presque tous les laboratoires sont communs, et souvent transversaux, en tout cas entre les deux universités. Il n'est pas touché à la structuration des laboratoires. Il met en évidence le travail de structuration mené depuis de très nombreuses années et en ce moment, puisqu'un travail a été initié.

Mme DE SUREMAIN insistant sur le fait que sa question concerne l'articulation entre les décisions de la COMUE et d'autres éléments de décision comme le Conseil académique, **M. DIZAMBOURG** trouve très important de faire un travail qui permette de faire comprendre à l'extérieur les décisions prises champ par champ, laboratoire par laboratoire, et comment elles s'inscrivent dans une cohérence globale. Il fait observer que les modifications de périmètre d'un certain nombre de laboratoires de recherche sont parties d'abord des laboratoires de recherche et qu'il s'agit de dynamiques remontantes.

Concernant la façon de travailler, les 80 personnes étaient composées des équipes de direction, c'est-à-dire les présidents, vice-présidents, en particulier des conseils scientifiques, d'administration, etc., et pour les écoles, le directeur, le directeur des formations, le directeur de la recherche, etc. Il ne considère pas que ce soit un panel suffisant. Il faut ensuite articuler cela et le faire discuter.

Sur les problèmes de calendrier, il explique que déposer un premier document, qui évoluera, permet de donner du temps ensuite à l'établissement, sous peine de ne pas avoir de triennal. Ce document aura une valeur d'étape. Il constitue une strate de travail et doit servir de base à la candidature IDEX.

Il explique que faire un séminaire transversal sur l'ensemble des niveaux directions de programme, de composantes, de laboratoires de recherche représente 400 personnes sur la communauté.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas que l'UPEC dans la COMUE mais 22* autres établissements. Il n'est donc pas possible de présenter un document tant que, *a priori*, il n'est pas suffisamment partagé et suffisamment abouti.

M. DIZAMBOURG confirme que ce document servira de point de démarrage pour un travail collectif en faisant réagir.

Mme DE SUREMAIN évoque la difficulté du calendrier.

M. DIZAMBOURG constate que tous les secteurs doivent articuler des délais de court terme et des visions de long terme.

M. CEGIELSKI a une interrogation sur le fait qu'il n'y ait pas de point sur les transports. Il rappelle que l'on essaye de faire venir les bacheliers de Provins en vain, en raison de ce problème de transport.

M. DIZAMBOURG fait remarquer que les transports vont être extrêmement restructurés à partir du développement du Grand Paris. Il souhaite cependant que l'on mobilise aussi de la compétence intellectuelle dans les établissements sur ces problèmes.

M. THIARD considère que le document actuel est très intéressant parce qu'il couvre l'ensemble des thématiques qui impliquent le développement stratégique du site. C'est le meilleur moyen de réagir. Le document d'ailleurs est un projet et il s'agit d'un processus.

Il revient sur les volets territoriaux de l'inscription des établissements dans le site Paris Est : le territoire est présenté comme une ressource originale pour le développement du site. Lui-même pense que le territoire est un horizon à qui apporter quelque chose. Le développement de l'Université fait le développement du territoire et les politiques de partenariat construites avec les collectivités font converger les axes thématiques avec des enjeux de développements économiques territoriaux réels.

Concernant le logement, une réflexion a commencé sur le schéma directeur immobilier de l'UPEC sur la capacité à mobiliser du foncier pour du logement en interne. Il s'agit d'une perspective qu'il faut

creuser davantage mais la question du transport est à l'articulation entre vie de campus et territoire. Les items qui sont dans le projet de document lui semblent donc très clairement en capacité à pouvoir articuler ces dimensions.

Mme COLL souhaite intervenir concernant les mutations pédagogiques, en particulier ce qui touche au numérique. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il serait souhaitable de développer toutes les potentialités du numérique mais il faut être conscient que cela ne se limite pas à la projection sur un mur et à mettre des photocopiés en ligne. Le développement de nouvelles formes pédagogiques est d'assurer d'une autre façon la transmission des savoirs, d'accompagner l'étudiant d'une façon supplémentaire, un suivi plus proche et une vie de modules et de formations qui se développe.

Pour relever le défi de dimensionner les actions à la hauteur des ambitions, il ne faut pas seulement assurer la mise à disposition des outils mais développer une politique d'accompagnement. Elle se réjouit donc d'entendre un souhait d'accompagnement des équipes enseignantes. L'accompagnement doit toucher tous les domaines : la logistique de campus, l'accessibilité des étudiants, que cela ne soit pas une source d'inégalité supplémentaire ; il faut une dynamique pédagogique au travers du retour sur expérience et que les étudiants, mais aussi les enseignants, soient formés.

Elle jugerait aussi nécessaire de réfléchir aux raisons pour lesquelles cela ne prend pas forcément : parce qu'on n'implique pas assez en amont les acteurs, qu'on n'arrive pas à mettre dans la conscience collective la nécessité de l'action individuelle et qu'elle ne soit pas multiforme, déséquilibrée.

M. DIZAMBOURG considère qu'il existe vraiment un problème d'accompagnement, ainsi que de reconnaissance.

Concernant la dimension territoire, il n'est pas discuté que l'Université apporte des choses au territoire, non plus le fait que le territoire a un intérêt pour l'université. En même temps, il faut affirmer que l'UPEC s'inscrit complètement dans l'Ile-de-France et dans les dynamiques de la métropole et, d'autre part, qu'elle possède tout de même une implantation à Paris. La ville de Paris considère que sur les thématiques concrètes l'université est aussi très intéressante pour elle.

2. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

2.1. Point d'information sur le projet de création de la nouvelle Université de l'est francilien.

(Projection d'un diaporama)

M. NICOLLE rappelle les différentes phases du projet. Il déclare que la phase de genèse politique projet stratégique vient d'être suffisamment abordée. Celle d'état des lieux et de conception va démarrer fin

2014 et se poursuivre sur l'année 2015. La phase de construction s'étendra sur la période 2016–2019, avec la date clé du 1^{er} janvier 2017.

- La phase d'état des lieux et de calendrier partagé. Il s'agit de :
 - Travailler sur l'approfondissement de la connaissance des modes de fonctionnement des deux universités et d'établir un état des lieux de ces modes de fonctionnement ;
 - Elaborer un calendrier partagé, pour engager un certain nombre de chantiers : certains sont absolument indissociables de la date du 1^{er} janvier 2017 ; d'autres peuvent être engagés avant cette date, mais ont toutes les bonnes raisons de se poursuivre au-delà du 1^{er} janvier 2017.
 - Identifier et se mettre d'accord sur les objectifs stratégiques et opérationnels, dans les différents domaines.
 - Construire une organisation pour l'avancement de ce projet. Une première version du schéma organisationnel va être présentée, sans garantie qu'il soit maintenu tel quel tout au long parce que les étapes vont se succéder. Ce schéma général a été présenté au mois de juin :
 - les conseils d'administration qui s'appuient aussi sur les avis des CT et des CAC ;
 - une direction stratégique du projet nouvelle université, organe de décision et de préparation stratégique qui réunit les équipes de Direction des deux universités ;
 - un groupe de pilotage du projet nouvelle université qui réunit les deux vice-présidents en charge du sujet, les deux directeurs de cabinet et les deux référents communication, la direction du développement et associera la direction opérationnelle du projet.
 - Le groupe de pilotage qui veille au bon déroulement du projet, est un lieu de pré-arbitrage et pré-direction avant de remonter à la direction stratégique.

Il propose une organisation autour de six commissions : gouvernance, recherche, formation, fonctions supports et soutien, vie de campus et numérique avec, en appui de chacune de ces commissions, un certain nombre de groupes projets, en nombre variable en fonction des commissions.

- Deux missions qui seront en charge d'un certain nombre d'objets transverses :
 - une mission communication, interne et externe, autour du déroulement du projet
 - une mission accompagnement du projet, qui doit permettre de créer les conditions de l'information, consultation, concertation, et veiller à construire les éléments qui permettent d'accompagner les équipes collectivement et individuellement, dans le travail qui sera fait et les évolutions qui en découleront.

Les commissions thématiques, les missions transversales et les groupes projets représentent un dispositif conséquent. Les commissions thématiques ont plutôt vocation à être des lieux politiques, avec des représentants des équipes de direction des deux établissements, les directeurs de composante, directeurs de laboratoire et directions de services centraux, les élus des conseils centraux du CT et du CHSCT.

Les groupes projets auront une vocation beaucoup plus opérationnelle. Ils seront animés par des directions de service qui réuniront les acteurs au sein des composantes, des laboratoires, mais aussi des services centraux.

Concernant les modalités de constitution des commissions, en ce qui concerne la représentation des élus des conseils centraux, il s'agit pour certaines commissions d'élus spécifiques de l'un des conseils, CA ou CFVU ou commission de la recherche. Pour d'autres, ce sont des élus des conseils centraux sans différenciation parce que le sujet ne s'y prête pas.

La proposition faite est que soit adressé à l'ensemble des élus un courrier qui fera un appel à candidature pour l'ensemble des élus des conseils centraux, à se positionner sur la ou les commissions qui les intéressent plus particulièrement, et de remonter ces candidatures pour le 31 octobre auprès des cabinets des deux présidences. A partir de là, un travail sera fait, en prenant en considération les éléments de représentativité, et dans le dialogue, pour faire en sorte de présenter une composition nominative des commissions lors du prochain Conseil d'administration du 7 novembre. La procédure aboutira à une présentation au Conseil d'administration de l'UPEM le 13 novembre, ce qui devrait permettre de commencer à travailler et mettre en route les premières réunions des commissions dès le début de la deuxième quinzaine du mois de novembre.

M. CEGIELSKI s'étonne que pour la commission nouvelle université vie de campus se trouvent quatre élus des conseils centraux uniquement enseignants chercheurs, alors que dans les autres, il y a enseignants et enseignants chercheurs. Il pense qu'il s'agit d'une coquille.

M. NICOLLE confirme qu'il faut lire « enseignants et enseignants chercheurs ».

Mme DE SUREMAIN demande, concernant la composition de ces commissions, s'il y aura candidature et ensuite nomination.

M. NICOLLE indique qu'il y a candidature, puis les propositions de constitution des commissions seront soumises lors du CA du 7 novembre.

M. VIVIANI rapporte que pour la commission vie de campus, l'ancienne secrétaire avait proposé d'intégrer les élus au conseil d'administration du CROUS de Créteil sachant que l'UPEM dépend de la même académie que l'UPEC. Un projet déjà abordé dans les dernières années visait à créer un campus

allié au CROUS pour permettre à l'étudiant d'avoir une réelle vie de campus et pas uniquement au niveau des formations.

M. NICOLLE annonce qu'il a transmis cette proposition à son homologue pour l'UPEM qu'ils doivent discuter de leur côté. Si tout le monde est d'accord, intégrer effectivement deux élus du CROUS régional, ne lui semble pas une mauvaise idée.

2.2. Présentation du site Internet

M. JOURAND présente tout d'abord l'identité du projet nouvelle université :

En ce qui concerne le logotype, il souligne que :

- Il s'agit d'une identité de transition qui n'a pas pour vocation à perdurer au-delà de la fusion ;
- Il doit intégrer la mention « *Vers une nouvelle Université UPEC plus UPEM* » ;
- Il ne doit pas comporter de signe trop évocateur.

Le travail a porté sur une composition en pure typo, qui se veut moderne, épurée et dynamique.

Il présente ensuite le logotype retenu pour le projet qui peut se découper en trois carrés :

- une forme rectangulaire, plutôt symbole de stabilité ;
- une logique de progression sur trois lignes ; le code couleur utilisé reprend les deux couleurs majeures des identités visuelles existantes des deux universités ;
- l'ouverture qui se fait au pied du logotype, sur une forme de flèche tramée, permet non seulement de poser le logotype pour éviter qu'il flotte dans l'espace, et en même temps de souligner la dynamique de ce projet en construction.

Il projette ensuite une illustration d'une déclinaison sur un format édition.

M. CEGIELSKI observe qu'il n'arrive pas vraiment à voir la différence entre le rouge et l'orange.

M. JOURAND confirme qu'il y a une différence.

Il présente ensuite le site Internet du projet :

- L'objectif de ce site Internet est en interne d'accompagner le changement, d'informer sur les avancées et de faire adhérer les communautés au projet de création de la nouvelle université. En externe, il s'agit petit à petit de contribuer à donner de la visibilité à ce futur ensemble. Il s'agit d'un site Internet projet qui laissera place en 2017 à celui de la nouvelle université. Les sites Internet institutionnels des deux universités perdureront jusqu'en 2017.

- Le *design* de ce site est inspiré du *flat design*, plutôt minimaliste pour favoriser l'ergonomie et la lisibilité. Il donne une large place aux éléments de visuels et au blanc pour un style épuré. Il est pensé aussi pour être responsif et correspond aux nouveaux usages de communication.
- Il se présente sur une double navigation : au niveau horizontal se trouvent les rubriques majeures avec notamment deux rubriques de contenu, la rubrique future Université et la rubrique organisation de chantier.
- Un intranet sera développé fin 2014 et début 2015 de façon à ce que les deux universités puissent aisément s'y connecter. On pourra y retrouver un certain nombre d'éléments dont les comptes rendus des différentes réunions et les éléments d'avancement de la création de la nouvelle université.

Le site sera en constante évolution. La mise en ligne est prévue très prochainement et un certain nombre de rubriques seront amenées à se remplir au fur et à mesure.

3. L'OFFRE DE FORMATION

3.1. Point d'information sur les rapports de l'AERES sur l'état de l'offre de formation en licence générale, en licence professionnelle et en master

(Projection d'un diaporama)

M. PALAU rappelle très brièvement les recommandations faites l'AERES pour les formations sur les licences, licences professionnelles et masters :

- Licence : les cinq recommandations principales sont :
 - améliorer la réussite en L1 ;
 - veiller à un pilotage plus uniforme à l'échelle de la mention ;
 - veiller à des données chiffrées notamment sur le devenir des étudiants ;
 - créer un conseil de perfectionnement dans chaque mention ;
 - trouver un nouvel équilibre entre les administrations facultaires et l'administration centrale, notamment pour le pilotage des licences et le travail à faire sur les modalités de contrôle des connaissances.
- licences professionnelles : les recommandations sont les mêmes que sur les licences générales, notamment sur le conseil de perfectionnement et un souci plus important sur le devenir des étudiants avec des données plus étayées.

- Sur les masters : le format n'est pas le même que pour les licences et licences professionnelles, puisque l'AERES l'a fait par domaine. Il a extrait quelques recommandations :
 - Economie, finances, *management* : réviser la structuration des mentions, ce qui a été fait pour la nouvelle offre, ainsi que positionner l'offre de formation vers l'international.
 - Droit, sciences de l'information et de la communication : opérer une simplification de la carte de formation, le suivi des étudiants ;
 - Géographie et aménagement du territoire, sciences de l'éducation et STAPS : parfois les mentions sont un peu trop structurées autour des ex-spécialités – les parcours – et il faut avoir des projets à l'échelle de la mention ;
 - Langues, littérature, philosophie, histoire : continuer à réfléchir à une offre partagée au niveau du site, ce qui a été largement fait, et dans cette perspective, s'interroger sur le devenir des masters recherche. Là aussi un travail a été fait ;
 - Sciences et technologie : le conseil de perfectionnement est évoqué ainsi que veiller à l'harmonisation de l'offre ;
 - Sciences du vivant et l'environnement : homogénéiser le pilotage des mentions et promouvoir l'interaction entre les mentions de ce domaine ; développer l'international.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une synthèse des synthèses, et que ceux qui sont les plus intéressés peuvent les consulter.

3.2. Présentation du dossier d'accréditation

M. PALAU décline les quatre parties du dossier d'accréditation :

- La stratégie de formation :

Globalement, la stratégie à tous les niveaux de formation UPEC-UPEM, est le développement de la formation tout au long de la vie, une structuration plus marquée du pilotage des formations et l'internationalisation des formations. Elle doit se décliner par niveaux, par champ et en articulation avec les autres politiques d'établissement.

 - La stratégie de formation par niveaux :
 - DUT : il s'agit d'articuler davantage les DUT avec l'ensemble de l'offre de formation. Cela implique de travailler sur des possibilités de flux entrants et sortants du DUT, permettant de mieux l'articuler avec les licences professionnelles, les licences ou les masters. Cela se fait déjà, mais il faut la renforcer.

- Licence : l'élément stratégique clé est la transformation de la licence en un cursus diversifié pour s'adapter à la diversité des publics.
 - Licences professionnelles : il faut en faire un moteur du développement de la formation continue, et par ce biais un moteur de l'évolution des territoires, notamment pour tout ce qui relève de l'encadrement intermédiaire des entreprises.
 - Masters : l'enjeu est de développer les liens avec la recherche et le monde socioprofessionnel de tous les masters. Il souligne que les masters deviennent de plus en plus indifférenciés et qu'à l'échelle de la mention, il faut être capable de tenir de préparer au doctorat et aussi à une orientation rapide dans le monde professionnel. Cela peut se faire par des parcours qui eux-mêmes sont un peu plus distincts, ou au sein de chaque parcours d'un même master.
 - Les formations de santé doivent s'articuler davantage avec l'offre de formation.
- La stratégie de formation par champ : la formation est divisée en 7 champs :
- Sciences, ingénierie, technologie : avoir une logique de différenciation et travailler pour l'avenir sur les flux entre la composante, notamment la faculté de sciences et technologies, et la future école d'ingénieur ;
 - santé et société : créer un dispositif qui permette de développer les formations ou les diplômes pluridisciplinaires ou interdisciplinaires ;
 - humanité, culture, société : articuler davantage au monde socio-économique, mais aussi culturel, associatif et à la recherche, les formations, et développer les formations en FA et FC ; adosser ce champ à une structure fédérative, la Maison internationale sociale humanitaire.
 - Education, formation et intervention sociale : rôle fédérateur de l'ESPE mais également développement de formations coportées avec les autres composantes ; faire de ce champ un champ utile aussi en interne pour développer des dispositifs de formation pour ses propres enseignants ;
 - Ville, transports et territoire : ce travail a été très largement fait, avec la création d'une seule entité, l'Ecole d'urbanisme de Paris ;
 - Economie *management* et administration des organisations : un gros travail de réduction des redondances entre mentions a été fait ; la structuration des formations en management autour de l'IAE, et un positionnement de la composante AEI, dans le champ de l'international ;
 - Droit et politiques publiques : reconfiguration de l'offre de formation, très largement engagée en droit, et la création d'un cursus d'études politiques qui peut préfigurer une école internationale d'études politiques.

- L'articulation avec les autres politiques de l'établissement ;
- La stratégie du numérique : il s'agit de mettre le numérique au service de cette approche plus individualisée de l'offre de formation ;
- La politique en faveur de l'entrepreneuriat : il s'agit de la création de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat, et de la création de modules de formation à l'entrepreneuriat sur l'ensemble de la formation ;
- Les priorités scientifiques : il s'agit d'articuler à tous les niveaux, DUT, L, M, D et selon toutes les déclinaisons des types de formation FI, FA, FC, le rôle de la recherche. Concrètement, les unités de recherche doivent être mieux associées dans le processus d'ingénierie de formation, être présentes dans les conseils de perfectionnement en cours de création.
- La politique des ressources humaines : des réflexions sont à mener sur la manière dont les enseignants chercheurs se répartissent entre les niveaux L et M, la manière d'associer des enseignants extérieurs et la réduction progressive des écarts dans le taux d'encadrement des étudiants.
- L'internationalisation : cela concerne la création d'une école d'été, et préparer davantage les étudiants à aller à l'étranger et préparer les étudiants étrangers davantage aux cursus.
- La politique de vie étudiante : améliorer les services aux étudiants et améliorer l'implication des étudiants à ce service ;
- La politique documentaire : faire de la politique documentaire un élément de la vie de campus en faisant notamment des bibliothèques des éléments fédérateurs pour la vie de l'université.

Le Président salue le travail des différentes composantes et des enseignants responsables des diplômes, des équipes des composantes et des équipes au niveau central.

M. PALAU aborde les modalités de mise en œuvre de l'offre de formation. Cinq priorités vont structurer ces mises en œuvre :

- Mieux accompagner les étudiants. Cela consiste à :
 - progresser dès le début dans la phase d'inscription des étudiants, en réduisant les délais ;
 - mettre en place un dispositif d'une soixantaine de jours pour intégrer davantage les étudiants, repérer ceux qui peuvent connaître des difficultés, préparer des réorientations si nécessaire, et surtout, par le biais d'un contrat pédagogique, individualiser davantage les formations et des réflexions sur les rythmes.
 - progresser notamment en central sur le système d'information scolarité, savoir mieux qui sont les étudiants et ce qu'ils deviennent ;

- La diversification des voies de la réussite en licence qui implique :
 - L'idée de parcours qui s'adaptent aux étudiants, qui permettent de faire une licence plus vite ou de faire des doubles diplômes, ou d'avoir une sortie à l'international pendant un semestre d'étude, et de donner à ceux qui, parce qu'ils travaillent ou autre, ont besoin de plus de temps pour poursuivre leurs études cette possibilité, sans que ce soit perçu comme un échec.
 - Repérer très vite des étudiants mal orientés, en termes de formation ou parce que l'université n'est pas le lieu où ils s'épanouiront peut-être le plus.

Cette adaptation de la pédagogie implique également une évolution des pratiques d'évaluation.

- Développement des compétences numériques et en langues étrangères : il s'agit d'un gros travail à faire notamment en matière de certification pour le numérique et, en langues étrangères, la création dans certains cas de parcours internationaux : cela se fait déjà mais se développera dans l'offre à venir.
- Renforcer les liens avec l'enseignement secondaire : il est impératif que les deux univers se connaissent mieux, ce qui ne veut pas dire que l'un doit copier l'autre.
- Développer les actions de formation des enseignants : l'ensemble des composantes de l'Université peuvent jouer un rôle. Il faut être capable en termes de RRH interne de valoriser cet engagement pédagogique.

Le Président salue la vision qu'il y a derrière la réflexion et l'appréciation.

M. MOSCOVICI revient sur les relations entre le secondaire et le supérieur dont il partage le constat. Il vient de recevoir à la faculté des sciences un certain nombre de proviseurs pour savoir ce qu'ils pensaient et connaissaient de l'Université et le constat est absolument dramatique. Ils en sont toujours à des idées anciennes et étaient totalement surpris de la bonne image de l'Université à l'heure actuelle. Ils s'engagent à faire un travail de fond auprès de leur équipe pédagogique, pour que les enseignants du secondaire aient une vision totalement différente.

Le Président considère aussi que cette double démarche est essentielle.

M. PALAU aborde la partie qui présente l'architecture de l'offre de formation. Elle se présente en 7 champs. Il s'agit de l'offre de formation commune des deux universités, soit plus de 200 formations. Sur l'UPEC, on dénombre 19 licences, dont 63 % co-accréditées, 38 licences professionnelles dont un tiers sont co-accréditées et 65 masters dont la moitié sont co-accrédités.

Le taux de couverture vis-à-vis de la nomenclature officielle du ministère : pour les licences, la moitié de la nomenclature environ est disponible ; pour les licences professionnelles, cela correspond au tiers

de la nomenclature disponible ; pour les masters, au tiers également, ce qui, compte tenu du caractère très multidisciplinaire des universités est évidemment normal.

Il explique que l'offre figure sur le site et correspond à ce qui a été voté par le Conseil académique.

- Le champ 1 est le plus important en nombre de formations. C'est un champ en réorganisation, notamment avec l'apparition de diplômes d'ingénieur à l'UPEC et le projet d'ESIFE ;
- Le champ 2, santé et société, est en développement qui rend plus compte de projets. 8 composantes à l'UPEC sont concernées par ces formations. Ce champ remplit son rôle de coopération entre les composantes de l'UPEC ; l'UPEM est moins présente. C'est un champ de différenciation par rapport à l'UPEM.
- Le champ 3, humanité, culture et société : l'offre de formation est plutôt stable et a créé des débats lors du CAC sur la licence de philosophie et le master humanité numérique. C'est un champ de forte coopération entre l'UPEC et l'UPEM ;
- Le champ 4, éducation formation et intervention sociale est lui aussi en évolution, avec le rôle majeur de l'ESPE, et également d'autres composantes ;
- Le champ 5, ville, transports et territoires, est quantitativement plus modeste, mais tout aussi important que les autres et marque un très haut niveau de coopération entre établissements ;
- Le champ 6, économie, *management* et administration des organisations, est extrêmement important à l'UPEC comme à l'UPEM, en nombre de diplômés et en type de coopération entre l'UPEC et l'UPEM ;
- Le champ 7, droit, politique publique et études politiques, est distinct selon qu'on parle du droit ou des politiques publiques et études politiques. En droit, c'est un champ très UPEC. En sciences politiques il est plus partagé entre l'UPEC et l'UPEM.

M. MOSCOVICI remarque que l'offre de formation ne correspond pas tout à fait à ce que le conseil de gestion a voté mi-juillet, concernant le domaine spécifique de la physique et de la chimie.

Sur la forme, le conseil de gestion vient de voter une motion disant qu'il ne comprenait pas que l'offre de formation votée en conseil de gestion de la faculté ait été changée dans la proposition.

Sur le fond, la faculté des sciences et technologie avait voté la proposition d'une licence de physique et d'une licence de chimie, comme cela se fait depuis le précédent plan quinquennal. Auparavant, il existait une licence sciences de la matière qui avait très peu de lisibilité et le nombre d'étudiants n'arrêtait pas de baisser. Les équipes pédagogiques de physique et chimie ont d'un commun accord décidé à l'époque de proposer deux licences indépendantes à l'habilitation, ce qui a été accordé par le ministère, et le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter dans les deux licences à un peu plus de 30 étudiants en L3 en physique et en licence de chimie.

L'offre de formation proposée par la composante était de maintenir ces deux licences. La Direction de l'Université propose de les regrouper en une licence de physique, chimie, pour être en accord avec la proposition que fait l'UPEM dans sa propre offre de formation, dans le domaine de la physique et de la chimie.

Il est en désaccord avec cette proposition et pense que 30 plus 30 ne feront pas 60. En effet, les élèves sortant des lycées qui veulent aller en physique ne veulent malheureusement presque plus entendre parler de chimie, et vice versa. La lisibilité qu'offraient ces deux licences risque de complètement disparaître ce qui serait regrettable à l'heure où le nombre d'étudiants voulant refaire des sciences dures recommence à augmenter de façon très nette après une chute absolument dramatique,

Le conseil de gestion demande au Conseil d'Administration de proposer l'offre de formation votée le 17 juillet dernier et de revenir sur la mention licence de physique et licence de chimie.

M. VIVIANI fait valoir que l'UPEC a mis en place des portails, qui sont assez peu visibles pour l'étudiant. Il se demande si le nouvel étudiant qui va rentrer à l'Université va pouvoir se retrouver dans ces superstructures et de plus dans des intitulés de licence totalement flous.

Mme COLL a été responsable du champ disciplinaire chimie sur les quatre dernières années. Elle assure qu'il a vraiment été essayé de penser la mise en commun de différents parcours et mentions comme une opportunité. Le souci est de proposer un modèle en cohérence non seulement avec les apprentissages passés, mais aussi qui ne va pas dans le sens de l'offre commune développée en master. Ce qui est demandé est d'aller non seulement en marche arrière, mais vers quelque chose qui ne fonctionne pas. La structuration de l'enseignement secondaire fait que la physique et la chimie sont groupées dans les masters d'enseignement, et la licence proposée à Marne est une licence qui pour l'essentiel dirige les étudiants vers de l'enseignement. Or le public qui vient à l'UPEC souhaite un parcours plus pointu avec des débouchés universitaires locaux reconnus et avec l'acquisition d'une expertise forte qui va les positionner de façon pointue sur le marché du travail.

M. PALAU répond sur la forme institutionnelle : il reconnaît que les conseils de gestion ont un rôle essentiel, dans la construction de l'offre de formation, mais ne sont pas décisionnaires. Ni le CAC ni le Conseil d'Administration ne sont des chambres d'enregistrement.

C'est un moment important où se décide de la stratégie de l'établissement dans le domaine de l'offre de formation qui n'est pas la même chose que l'addition des stratégies de chaque composante. Il souligne que sur plus de 200 offres de formation, seules trois ou quatre ont posé problème. Il arrive que le point de vue de l'établissement ne soit pas exactement le même que chacune des composantes.

Sur le fond, il estime qu'il y a un non-dit. En effet, il n'est pas demandé au ministère une licence de physique, une licence de chimie, une licence de physique, chimie, mais trois licences, plus une licence de chimie, biologie dérogatoire, car cette mention n'existe pas.

Le Président ajoute que la fois précédente cette licence avait été perdue.

M. PALAU fait valoir que quatre licences faisaient beaucoup.

Une possibilité était de faire avec l'UPEM une licence de physique séparée, une licence de chimie, et une licence de chimie, biologie, mais la réponse du ministère est connue, celle de l'année précédente disant qu'il n'est pas besoin d'une licence de chimie biologie puisqu'il suffit de faire un parcours chimie biologie au sein de la licence de chimie. La seule possibilité à la fois stratégique et tactique, est de venir avec une licence de physique, chimie, et demander une licence de chimie, biologie.

Si le ministère refuse une dérogation pour la licence de chimie, biologie, l'UPEC redemandera une licence de physique et une licence chimie et mettra un parcours chimie, biologie dans la licence de chimie.

Il s'agit donc de défendre cette licence de chimie, biologie qui fonctionne bien.

M. MOSCOVICI remercie la présidence sur le soutien sur la demande de dérogation de la licence de chimie, biologie, qui est un axe fort de la composante et représente un nombre énorme de l'effectif. Néanmoins il pense à ses collègues physiciens et chimistes qui vont se voir comme les effets collatéraux de la demande de licence de chimie, biologie.

M. PALAU observe que c'est pourquoi il est peut-être plus simple que la décision soit prise au niveau d'un Conseil d'Administration.

Le Président confirme qu'il est chaque jour amené à faire des choix.

Mme ALBANESE admet que qu'il y ait eu une absence de visibilité des étudiants du secondaire lorsque les intitulés précédents étaient des intitulés sciences de la matière. Avoir deux mentions physiques et chimie a pu clarifier. Elle souligne cependant que :

- Sur le fait qu'un intitulé unique physique, chimie induise une perte de visibilité auprès des étudiants, on pourrait se poser la même question pour l'intitulé chimie, biologie qui est très attractif. Elle pense intéressant pour la composante de la faculté des sciences et technologies de montrer qu'elle est capable de porter des mentions bi-disciplinaires.

- des choix de stratégie sont faits par le conseil de gestion de la faculté des sciences et technologie, approuvés par la Direction de l'Université, de soutenir des mentions de master, en particulier la mention de master sciences et génie des matériaux, qui vient renforcer le champ de la physique et de la chimie, avec un vrai soutien fait par la composante sur ces mentions pour développer une offre de

formation de niveau master, en chimie et en physique. Elle pense qu'il y a un travail de visibilité à donner pour les étudiants, leur montrer qu'ils peuvent rentrer dans un cursus de physico-chimie pour ensuite avoir accès à une offre de formation plus large au niveau des masters, plus en lien avec les nouvelles technologies.

M. MORET fait valoir que l'UPEM affiche un effectif de 33 étudiants dans la L3 sciences physique et chimie. La licence de L3 de Marne n'est pas destinée à l'enseignement. Il n'y a pas de préparation CAPES.

Mme COLL objecte que c'est ce qui est marqué sur le site de l'UPEM.

M. MORET affirme que dans les faits, ils se dirigent vers les masters.

Le Président maintient sa proposition, pour protéger la demande faite de chimie, biologie, de rester avec physique, chimie associées. Si la licence dérogatoire n'est pas portée, l'UPEC s'engage à se rabattre pour avoir la distinction entre chimie d'un côté et physique de l'autre.

Mme COLL regrette vraiment cette politique comptable imposée.

Mme DE SUREMAIN souligne que cela met dans des situations intenable alors qu'un parcours pourrait être une solution pour résoudre cette question.

Elle voudrait savoir à quel niveau sont adoptés les parcours, par qui ils sont votés et à quel moment. Son étonnement vient par exemple de la comparaison avec le dossier de l'accréditation de l'ESPE dans lequel il avait fallu préciser chacun des parcours de façon extrêmement détaillée. Il est rappelé d'ailleurs que certains parcours faisant partie du dossier d'accréditation, on ne pouvait pas les modifier.

M. PALAU expose que les parcours sont indiqués dans les fiches d'architecture de l'offre de formation, mention par mention. Le positionnement du ministère est qu'il n'accrédite que les mentions et les parcours relèvent de l'autonomie des établissements. En cours de contrat, on peut donc faire évoluer ces parcours en changeant les nominations, les organisations.

Mme DE SUREMAIN demande si ces parcours sont examinés par le Conseil académique et le CA.

M. PALAU répond que le Conseil académique n'a pas examiné les 200 fiches AOF, mais elles étaient sur le site du CAC.

Mme DE SUREMAIN trouverait important qu'ils soient présentés en CEVU.

M. PALAU n'y voit pas d'objection.

M. MOSCOVICI souhaite s'assurer que les parcours apparaîtront bien sur le diplôme.

M. PALAU le confirme.

M. MOSCOVICI veut savoir également si en septembre 2015, toute l'offre de formation sera mise en place, ou si cela va se faire année par année.

M. PALAU l'informe que l'offre sera complètement mise en place la première année en septembre à l'UPEC et à l'UPEM.

Il aborde enfin la partie relative à la soutenabilité de l'offre.

Il souligne que cela a représenté un énorme travail pour aboutir à des chiffres qui, sur 2015–2016, seront probablement plus justes que ceux qui auront été fournis pour 2012–2013.

Hors ESPE, le total des heures établissements représente 7 000 heures de moins pour 2015–2016 que pour 2012–2013, ce qui sur 400 000 n'est pas énorme mais montre un développement des formations avec 60 mentions supplémentaires par rapport à l'offre précédente et néanmoins une offre maîtrisée sur le nombre d'heures. Ceci d'autant plus qu'il arrive que des groupes n'ouvrent pas et qu'il s'agit donc probablement du niveau maximal.

L'ESPE voit une augmentation très conséquente de son nombre d'heures, du fait qu'en 2012–2013 les étudiants étaient peu nombreux, et qu'il y a un regain d'étudiants et des obligations réglementaires. Cela se traduit par des heures supplémentaires, qui font à peu près 10 % de l'offre.

Il souligne que globalement, le travail qui a été fait par les conseils de gestion des composantes est d'un grand sérieux avec une offre de formation qui reste constante.

Le Président salue à son tour le travail effectué.

Il propose de voter cette offre de formation, en mettant en avant la biologie et la licence de physique, chimie ; Si la licence de chimie, biologie ne passe pas de façon dérogatoire, l'UPEC reviendrait sur la distinction chimie physique.

M. PALAU précise que cela sera écrit dans le dossier d'accréditation.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (23* pour, 4 abstentions) le dossier d'accréditation

Le Président propose de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 septembre et constate qu'il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 12 heures 55.